GOUVERNANCE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN RDC

L'Observatoire de la Dépense Publique interpelle le Parlement pour une affectation sans états d'âmes, des crédits très conséquents à l'émergence d'une Économie Congolaise indépendante et Endogène.

Novembre 2025

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS 3
INTRODUCTION 4
I.1. UNE EXECUTION DERISOIRE 5
I.2. UN PARADOXE INSTITUTIONNEL 6
II. LE SOUS-COMPTE INVESTISSEMENT : UNE BONNE PRATIQUE ABANDONNÉE 7
II.1. UN MECANISME CENTRAL DANS LA GOUVERNANCE BUDGETAIRE 7
II.2. LES ATOUTS DU DISPOSITIF 8
II.3. LES EFFETS DE SA SUPPRESSION 9
II.4. UNE RUPTURE AVEC LA MEMOIRE INSTITUTIONNELLE 11
III. LE PARADOXE DU FONDS D'INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE 12
III.1. UN OBJECTIF LOUABLE MAIS FRAGILE 12
III.2. LES LIMITES STRUCTURELLES DU DISPOSITIF 13
III.3. UN SUBSTITUT ILLUSOIRE AU SOUS-COMPTE INVESTISSEMENT 14
IV. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE L'ABSENCE D'INVESTISSEMENTS 14
IV.1. UNE CROISSANCE FAIBLE ET NON INCLUSIVE 15
IV.2. UN DEFICIT MASSIF D'EMPLOIS 15
IV.3. DES SERVICES SOCIAUX EN DEGRADATION CONTINUE 16
IV.4. UNE FRUSTRATION SOCIALE ET UNE INSTABILITE POLITIQUE 17
IV.5. UNE VULNERABILITE ACCRUE DES PROVINCES AGRESSEES 18
V. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES 19
CONCLUSION 21
BIBLIOGRAPHIE 21

LISTE DES ABREVIATIONS

- ✓ **RDC** : République Démocratique du Congo
- ✓ **BCC** : Banque Centrale du Congo
- ✓ **PNSD** : Plan National Stratégique de Développement
- ✓ **PPBS** : Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-évaluation
- ✓ **PND** : Plan National de Développement
- ✓ **FIS-RDC** : Fonds d'Investissement Stratégique de la République Démocratique du Congo
- ✓ **IGF** : Inspection Générale des Finances
- ✓ **CEEC** : Centre d'Expertise, d'Évaluation et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses
- ✓ **OSC** : Organisations de la Société Civile
- ✓ **UE** : Union Européenne
- ✓ **ONU** : Organisation des Nations Unies
- ✓ **USAID** : United States Agency for International Development (Agence des États-Unis pour le Développement International)
- ✓ **DFID** : Department for International Development (Royaume-Uni)
- ✓ **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

INTRODUCTION

Le Conseil des ministres du 15 août 2025, premier du **Gouvernement SUMINWA II**, s'est tenu dans un contexte marqué par de fortes attentes sociales, une pression budgétaire persistante et la nécessité de redresser un appareil d'État en crise. À cette occasion, le Chef de l'État a mis l'accent sur la discipline budgétaire, la redevabilité et la transparence de la gestion publique.

Cependant, derrière ce discours de rigueur se cache un **angle mort préoccupant** : la politique d'investissement public, pourtant socle du développement économique, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. Depuis plus d'une décennie, l'exécution des investissements financés sur ressources propres n'a jamais dépassé **5 %** des crédits inscrits en loi de finances, traduisant une **crise structurelle de gouvernance budgétaire**.

Cette situation compromet non seulement la réalisation des droits sociaux fondamentaux garantis par la Constitution, mais elle alimente également un cercle vicieux de **pauvreté, de chômage et de dépendance extérieure**. L'absence d'investissements structurants prive la RDC d'infrastructures essentielles routes, écoles, hôpitaux, énergie et accentue les inégalités territoriales, notamment dans les provinces affectées par les conflits armés.

La présente analyse propose un **décodage critique** du compte rendu du Conseil des ministres du 15 août 2025 en mettant en évidence cinq dimensions majeures :

1. **La crise persistante des investissements publics en RDC** ;
2. **Le rôle oublié du sous-compte investissement logé à la Banque centrale**, qui faisait du Ministère du Plan la véritable plaque tournante des projets publics ;
3. **Les limites de la création du Fonds d'Investissement Stratégique**, nouvel instrument institutionnel à forte fragilité ;
4. **Les conséquences économiques et sociales de l'absence d'investissements** sur la croissance, l'emploi et la cohésion sociale ;
5. **Les recommandations pour une réhabilitation du Ministère du Plan** comme acteur central du processus de Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation(PPBS)

Fait à Kinshasa, le 24 Novembre 2025

Pour l'Observatoire de la Dépense Publique

Florimond MUTEBA TSHITENGE
Président du Conseil d'Administration

I.1. UNE EXECUTION DERISOIRE

Depuis plus d'une décennie, l'exécution budgétaire de la République Démocratique du Congo révèle un constat alarmant : **moins de 5 % des crédits d'investissement inscrits dans les lois de finances sont effectivement exécutés**. En pratique, cela signifie que la quasi-totalité des ressources prévues pour la construction de routes, l'électrification des zones rurales, l'édification d'écoles et d'hôpitaux ou encore l'accès à l'eau potable demeurent à l'état de promesses budgétaires, sans traduction concrète sur le terrain. Souvent les 95% des crédits destinés aux investissements sont allés nourrir les dépassements des institutions.

Ce décalage systématique entre les prévisions rectificatives et les réalisations traduit une défaillance structurelle de l'État. Même après révision des crédits dans le PLF rectificatif 2024, censé ajuster le budget aux réalités d'exécution, les dépenses finales telles que présentées dans la Reddition des comptes 2024 dépassent largement les plafonds fixés. Les ressources destinées aux investissements, essentielles à la transformation économique et sociale du pays, continuent de se diluer dans les lourdeurs administratives, la mauvaise gouvernance et la priorité accordée aux charges politiques ainsi qu'aux dépenses récurrentes.

Pour l'exercice 2024 :

- ✓ **La Présidence** disposait d'une prévision rectificative de **850,344 milliards FC** (≈ **303,514 millions USD**), mais a exécuté **1 884,000 milliards FC** (≈ **672,046 millions USD**), soit un dépassement de **+1 033,656 milliards FC**, équivalant à **+121,6 %**, avec un **taux d'exécution de 221,6 %**.

Les **totaux prévisionnels des trois institutions** selon le PLF rectificatif 2024 étaient :

- Présidence : 850,344 milliards FC (≈ 303,514 millions USD)
- Primature : 1 080,736 milliards FC (≈ 385,699 millions USD)
- Vice-Primature : 2,497 milliards FC (≈ 0,891 million USD)

Total prévisionnel pour les 3 institutions = **1 933,577 milliards FC** (≈ 690,104 millions USD)

Or, ces trois institutions ont consommé **3 281,000 milliards FC** (≈ 1 170,013 millions USD), soit davantage que le budget cumulé de secteurs pro-pauvres tels que l'Éducation, la Santé, les Affaires sociales et l'Agriculture. Cette situation illustre le poids écrasant des charges politiques et administratives sur les finances publiques, au détriment des investissements structurants pour le développement humain.

De tels écarts témoignent d'une captation disproportionnée des ressources publiques par les institutions centrales, au détriment des secteurs sociaux et des investissements structurants. Dans ces conditions, le budget cesse d'être un véritable instrument de développement et de justice distributive pour devenir un mécanisme de survie institutionnelle, où l'État finance en priorité le maintien de son appareil politique plutôt que l'amélioration du bien-être de la population.

Alors que les infrastructures publiques devraient constituer le **moteur de la croissance et de l'emploi**, la RDC demeure enfermée dans une logique où :

- ✓ Les **dépenses de fonctionnement** absorbent l'essentiel des ressources ;
- ✓ Les **secteurs productifs** restent marginalisés ;
- ✓ Les **projets structurants** annoncés à grands renforts de discours demeurent sans financement réel.

Cette **sous-exécution chronique** alimente un cercle vicieux qui fragilise l'avenir du pays :

- ✓ **Dégradation continue des services sociaux de base** : écoles délabrées, hôpitaux sous-équipés, réseaux routiers impraticables, absence de desserte en eau potable et en électricité dans la majorité des provinces ;
- ✓ **Retard dans la modernisation des infrastructures nationales**, condition pourtant essentielle à l'industrialisation et à la compétitivité économique ;
- ✓ **Perpétuation de la dépendance extérieure**, les financements des bailleurs devenant la principale source d'investissements, assortis de conditionnalités qui limitent la souveraineté de la politique publique congolaise.

En définitive, l'investissement public en RDC est réduit à une **fiction budgétaire**, affichée dans les lois de finances mais systématiquement sacrifiée dans l'exécution. Ce constat met en évidence un écart préoccupant entre l'État-planificateur et l'État-exécutant, et démontre l'incapacité chronique de la dépense publique à remplir sa fonction première : être un instrument de transformation économique et sociale.

I.2. UN PARADOXE INSTITUTIONNEL

Le Conseil des ministres du 15 août 2025 s'est ouvert sur un discours centré sur la rigueur, la discipline et la redevabilité dans la gestion publique. Le Président de la République a exhorté les membres du Gouvernement à produire des résultats visibles et mesurables, afin de renforcer la confiance entre l'État et les citoyens.

Toutefois, derrière cette rhétorique de bonne gouvernance se cache un **silence significatif** : aucune mention explicite n'a été faite à la question cruciale des **investissements publics**. Or, l'investissement public constitue non seulement le moteur de la croissance économique et de la création d'emplois, mais également un **baromètre central de la crédibilité des politiques publiques**.

Ce décalage révèle un **paradoxe institutionnel majeur** :

- ✓ **D'une part**, le gouvernement proclame son attachement à la transparence et à la performance ;
- ✓ **D'autre part**, il élude le domaine où l'échec est le plus flagrant, à savoir l'exécution quasi nulle des crédits d'investissement sur ressources propres.

En focalisant son discours sur la **discipline budgétaire** et la **maîtrise des dépenses courantes**, le Conseil des ministres entretient une logique de **gestion à court terme**, où l'État se limite à assurer sa propre survie institutionnelle (salaires, fonctionnement des institutions, charges récurrentes) au détriment de l'investissement productif.

Ce choix stratégique traduit plusieurs faiblesses structurelles :

- ✓ Une vision économique limitée à la **stabilité macro-budgétaire**, sans ambition de transformation réelle ;
- ✓ Une incapacité à placer les **projets structurants** (infrastructures, énergie, santé, éducation) au cœur de la politique nationale ;
- ✓ Une **rupture entre le discours politique et la réalité de l'action publique**, fragilisant la confiance des citoyens et des partenaires au développement.

Ainsi, en négligeant l'investissement public, le Gouvernement s'inscrit dans une logique où le budget reste un instrument de **gestion administrative** plutôt qu'un levier de **développement économique durable**. Ce paradoxe illustre la domination d'une vision de court terme sur toute ambition de transformation structurelle, confirmant que la RDC reste prisonnière d'une gouvernance réactive, plus tournée vers la gestion de l'urgence que vers la construction de l'avenir.

II. LE SOUS-COMPTE INVESTISSEMENT : UNE BONNE PRATIQUE ABANDONNÉE

II.1. UN MECANISME CENTRAL DANS LA GOUVERNANCE BUDGETAIRE

Pendant plusieurs années sous le régime du **Président MOBUTU**, le **sous-compte investissement logé à la Banque centrale du Congo (BCC)** a représenté un pilier incontournable de la politique budgétaire nationale. Conçu comme un instrument de centralisation et de sécurisation des ressources, il avait pour vocation de garantir que les crédits affectés aux projets structurants soient exécutés de manière ordonnée, transparente et conforme aux priorités nationales.

Sous la responsabilité directe du **Ministère du Plan**, ce dispositif permettait non seulement une meilleure allocation des ressources, mais aussi une coordination efficace entre la planification et l'exécution. Il assurait :

- ✓ Une **cohérence stratégique**, en alignant les financements sur le Plan national de développement et les priorités sectorielles ;
- ✓ Une **hiérarchisation claire** des projets, afin d'éviter la dispersion des fonds et de concentrer l'effort public sur les investissements à fort impact ;
- ✓ Un **suivi rigoureux**, garantissant que les engagements financiers correspondaient réellement aux projets retenus.

Les résultats étaient probants : plus de **75 % des projets financés sur ressources propres** connaissaient un début d'exécution, traduisant une performance sans précédent dans l'histoire budgétaire récente de la RDC. De plus, le recours aux **avenants contractuels** était limité, car la planification et le financement initial étaient suffisamment solides pour éviter des renégociations coûteuses et sources de corruption.

Ce mécanisme renforçait également l'autonomie financière du pays :

- ✓ Le recours aux bailleurs extérieurs demeurait complémentaire et non exclusif ;
- ✓ La BCC jouait un rôle de **garant de discipline budgétaire**, en veillant à ce que les décaissements se fassent conformément aux règles de la chaîne de la dépense publique ;
- ✓ La gestion des ressources se faisait dans un cadre institutionnel robuste, réduisant les marges de prédation.

En définitive, le sous-compte investissement incarnait une **bonne pratique de gouvernance budgétaire**, où la planification, la discipline et l'efficacité convergaient pour faire du Ministère du Plan la véritable **plaque tournante de l'investissement public**.

II.2. LES ATOUTS DU DISPOSITIF

Le **sous-compte investissement**, en son temps, a constitué une véritable **innovation institutionnelle** pour la gouvernance budgétaire en République Démocratique du Congo. Il reposait sur une logique de centralisation et de discipline financière, et présentait plusieurs avantages stratégiques qui expliquent son efficacité.

1. Traçabilité des financements

Les ressources affectées aux projets publics transitaient obligatoirement par le sous-compte, ce qui assurait une visibilité sur les flux financiers à chaque étape. Chaque décaissement était identifié, enregistré et suivi, limitant considérablement les risques de **fuites, de double affectation ou de détournement**. Cette transparence renforçait le contrôle citoyen et institutionnel, en donnant aux organes de suivi (Cour des comptes, IGF, Parlement) la possibilité d'évaluer la conformité des dépenses.

2. Discipline budgétaire

En encadrant strictement la chaîne de dépense, le mécanisme obligeait les gestionnaires publics à respecter les prévisions adoptées dans la loi de finances. Les projets étaient exécutés selon les priorités définies, et non selon des arbitrages improvisés ou des pressions politiques. Cette discipline limitait :

- ✓ La pratique de la **surliquidation** des marchés publics ;
- ✓ Le financement de projets non-inscrits en loi de finances ;
- ✓ Les réaffectations discrétionnaires, souvent sources d'opacité.

En d'autres termes, le sous-compte investissement constituait un **rempart institutionnel contre la prédation budgétaire**.

3. Centralité du Ministère du Plan

Le dispositif redonnait toute sa place au **Ministère du Plan**, en tant qu'organe stratégique de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation des investissements. Celui-ci jouait son rôle naturel de **plaque tournante de l'investissement public**, garantissant que les projets financés répondaient aux

priorités nationales, inscrites notamment dans le **Plan National Stratégique de Développement (PNSD)** et dans les politiques sectorielles.

Grâce à cette centralité, la politique d'investissement n'était pas fragmentée entre divers ministères, mais alignée sur une **vision globale et cohérente** du développement.

En somme, le sous-compte investissement liait de manière organique la **programmation stratégique** à la **gestion financière**, condition indispensable pour transformer la dépense publique en un véritable **instrument de développement**. Sa suppression a rompu cette articulation, ouvrant la voie à une gestion éclatée et prédatrice, qui affaiblit durablement la capacité de l'État à investir efficacement.

II.3. LES EFFETS DE SA SUPPRESSION

La disparition du **sous-compte investissement** a marqué un **tournant régressif** dans la gestion budgétaire de la République Démocratique du Congo. Alors qu'il représentait un outil de discipline et de rationalité dans l'exécution des investissements publics, son abandon a ouvert la voie à une gouvernance marquée par l'improvisation, l'opacité et la prédation.

1. <u>Fragmentation institutionnelle</u>

En l'absence du sous-compte investissement comme guichet unique, les financements sont désormais dispersés entre plusieurs ministères et structures, chacun opérant selon sa propre logique et souvent sans coordination effective. Cette fragmentation engendre de multiples dérives :

- ✓ **Duplication de projets**, avec des chevauchements coûteux entre programmes ministériels, entraînant un gaspillage des ressources publiques ;
- ✓ **Dilution des responsabilités**, rendant difficile l'identification claire des ordonnateurs responsables des retards, des échecs ou des détournements constatés ;
- ✓ **Ingérence préjudiciable** des ministères du Budget et des Finances dans les attributions régaliennes du Ministère du Plan, affaiblissant son rôle stratégique de pilotage et de coordination des investissements ;
- ✓ **Perte de cohérence** dans la mise en œuvre du **Plan National Stratégique de Développement (PNSD)** et des politiques sectorielles, qui se retrouvent fragmentées et privées d'une vision unifiée.

En définitive, la suppression du sous-compte investissement a transformé la gouvernance budgétaire en un système éclaté, dominé par des logiques institutionnelles concurrentes plutôt que par une stratégie nationale cohérente.

2. <u>Opacité accrue</u>

L'absence de centralisation des investissements publics favorise la création de **circuits financiers parallèles**, dans lesquels les ressources affectées échappent au contrôle non seulement des citoyens, mais également du Parlement et même des

institutions de contrôle comme la Cour des comptes et l'Inspection Générale des Finances (IGF).

Cette opacité se traduit par plusieurs dérives :

- ✓ **Des affectations arbitraires de crédits**, souvent orientées par des logiques politiques ou clientélistes, et qui s'écartent des priorités prévues dans la loi de finances ;
- ✓ **Une invisibilité des projets financés**, en raison de l'absence de mécanismes fiables de reporting public, rendant impossible une évaluation rigoureuse de l'utilisation effective des fonds ;
- ✓ **Une dépendance croissante aux financements extérieurs**, qui deviennent la principale source d'investissements, mais dont l'allocation échappe largement au contrôle démocratique national.

En conséquence, les citoyens et leurs représentants n'ont qu'une **visibilité partielle et tardive** sur la destination réelle des fonds publics, ce qui affaiblit la transparence, la redevabilité et, in fine, la confiance envers l'État.

3. Prédation et détournements

La suppression du sous-compte investissement a ouvert un terrain propice à une **prédation budgétaire systémique**, où la logique de rentabilité publique est remplacée par une logique d'enrichissement privé et de visibilité politique à court terme. Les dysfonctionnements observés sont multiples et traduisent une gouvernance financière dévoyée :

- ✓ **Multiplication des avenants dans les marchés publics** : souvent utilisés comme instruments de **surfacturation et de détournement**, ces avenants deviennent un mécanisme institutionnalisé d'augmentation artificielle des coûts.
- ✓ **Non-exécution des projets pourtant inscrits en loi de finances** : une grande partie des investissements prévus ne voient jamais le jour, ce qui vide la planification budgétaire de tout effet concret et fragilise la crédibilité du processus parlementaire.
- ✓ **Attribution opaque des marchés publics** : les contrats, notamment dans le secteur des infrastructures routières, sont fréquemment confiés à des entreprises nouvellement créées, sans expérience avérée, et souvent liées à des réseaux politiques ou clientélistes.
- ✓ **Projets extrabudgétaires sensationnels** : au lieu de financer les projets prévus dans la loi de finances, des ressources sont orientées vers des programmes improvisés, destinés à maximiser la visibilité politique, mais dépourvus de logique de développement durable.
- ✓ **Financement biaisé par la rubrique "Interventions économiques et sociales"** : cette ligne budgétaire, conçue comme un outil d'appui social, est détournée pour financer des investissements non planifiés, ouvrant la voie à une gestion discrétionnaire et prédatrice.
- ✓ **Affectation arbitraire des fonds publics** : une part importante des ressources est consacrée à des projets de prestige ou à des initiatives clientélistes, au détriment des **investissements productifs structurants** indispensables à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

En somme, l'abandon du sous-compte investissement a transformé le budget en un **outil de captation au service des élites**, plutôt qu'un instrument de développement. Cette situation compromet gravement la crédibilité de la dépense publique et alimente un cercle vicieux de méfiance, de corruption et de sous-développement.

4. Marginalisation du Ministère du Plan

Cette dérive a eu pour conséquence directe de **marginaliser le Ministère du Plan**, réduit aujourd'hui à un rôle administratif de production de documents de cadrage, sans véritable pouvoir d'orientation ni de suivi. Alors qu'il devrait être le **chef d'orchestre du développement national**, garantissant la cohérence des investissements et leur alignement sur les priorités du pays, il est désormais cantonné à un rôle secondaire dans une chaîne budgétaire dominée par des logiques institutionnelles et politiques.

En définitive, la suppression du sous-compte investissement a vidé de sa substance la planification nationale et affaibli la capacité de l'État à transformer ses ressources en projets concrets. Ce choix politique a contribué à ancrer la RDC dans une gouvernance de court terme, où l'investissement public est sacrifié au profit du fonctionnement des institutions et de la prédation des élites.

II.4. UNE RUPTURE AVEC LA MEMOIRE INSTITUTIONNELLE

L'abandon du sous-compte investissement illustre une **rupture préoccupante avec la mémoire institutionnelle** du pays. Alors qu'il avait démontré son efficacité dans la gestion disciplinée et transparente des investissements publics, ce mécanisme a été remplacé par des pratiques budgétaires improvisées, dépourvues de rigueur et de continuité.

Ce renoncement traduit à la fois :

- ✓ Une **amnésie institutionnelle**, qui empêche l'État de capitaliser sur ses propres expériences réussies ;
- ✓ Une **volonté politique d'affaiblir les instruments de discipline budgétaire**, afin de favoriser des logiques de prédation et de clientélisme.

Dans un pays où les besoins en infrastructures sont immenses routes, énergie, éducation, santé, eau potable – la disparition de ce dispositif central a ouvert la voie à une gouvernance marquée par :

- ✓ **L'imprévisibilité** : absence de cadre de référence pour la programmation des projets, entraînant des réaffectations arbitraires et des retards chroniques ;
- ✓ **L'opacité** : multiplication de circuits parallèles de financement, échappant au contrôle citoyen et parlementaire ;
- ✓ **L'inefficacité** : absorption des ressources par des projets non traçables, souvent sans pertinence économique ni impact social durable.

Cette régression prive l'État d'un levier fondamental pour conduire une véritable politique de développement. Elle fragilise également la légitimité de la dépense

publique, en creusant l'écart entre les allocations votées par le Parlement et les résultats visibles pour les citoyens.

En définitive, la suppression du sous-compte investissement symbolise un **choix de gouvernance tourné vers la prédation plutôt que vers la transformation structurelle**. Elle a contribué à installer une culture budgétaire où la planification est vidée de sa substance et où les investissements publics, pourtant essentiels au développement, demeurent une fiction budgétaire.

III. LE PARADOXE DU FONDS D'INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE

Lors du Conseil des ministres du 15 août 2025, le Gouvernement a annoncé la création du **Fonds d'Investissement Stratégique de la RDC (FIS-RDC)**, présenté comme une innovation institutionnelle destinée à mobiliser des financements innovants et à investir dans des actifs stratégiques. Sur le papier, ce mécanisme vise à renforcer la capacité de l'État à financer des projets structurants dans les domaines des infrastructures, de l'énergie, de l'agriculture et de l'industrie.

III.1. UN OBJECTIF LOUABLE MAIS FRAGILE

La création du **Fonds d'Investissement Stratégique de la RDC (FIS-RDC)** peut, à première vue, apparaître comme une initiative pertinente. Dans un pays marqué par un **déficit chronique d'infrastructures** routes délabrées, déficit énergétique, faible couverture scolaire et hospitalière et une **dépendance excessive vis-à-vis des financements extérieurs**, l'idée d'un instrument financier autonome consacré aux investissements structurants répond à une nécessité évidente.

Le FIS-RDC est présenté comme un outil de **diversification des sources de financement** et d'**autonomisation progressive de la politique budgétaire nationale**. Il pourrait, en théorie :

- ✓ Soutenir la réalisation de projets stratégiques dans les secteurs productifs (agriculture, énergie, industrie) ;
- ✓ Réduire la vulnérabilité du pays face aux conditionnalités imposées par les bailleurs internationaux ;
- ✓ Constituer un instrument de projection économique, capable de financer des projets à long terme et à fort impact.

Cependant, cet objectif louable demeure **fragile et hypothétique**. La réussite d'un tel mécanisme dépend de plusieurs conditions qui, à ce stade, ne sont ni garanties ni clarifiées :

- ✓ La **capacité réelle de mobilisation de ressources nouvelles** au-delà des recettes budgétaires ordinaires ;
- ✓ L'**existence d'une gouvernance transparente et indépendante**, capable de résister aux pressions politiques ;
- ✓ L'**articulation claire avec le Ministère du Plan et la chaîne budgétaire classique**, afin d'éviter que le Fonds ne devienne une structure parallèle, déconnectée de la planification nationale.

Ainsi, si le FIS-RDC répond sur le papier à une ambition légitime de modernisation et de souveraineté financière, il repose sur des **bases institutionnelles fragiles**. Sans réformes structurelles de la gouvernance budgétaire et sans restauration des mécanismes éprouvés comme le **sous-compte investissement**, ce Fonds risque de rester une **vitrine politique** plutôt qu'un véritable levier de transformation.

III.2. LES LIMITES STRUCTURELLES DU DISPOSITIF

Si le **Fonds d'Investissement Stratégique de la RDC (FIS-RDC)** se présente comme une innovation institutionnelle, plusieurs faiblesses structurelles viennent immédiatement en fragiliser la portée réelle et interrogent sa capacité à répondre efficacement aux défis du développement.

1. **Un risque de doublon institutionnel**

En l'absence d'une articulation claire avec le **Ministère du Plan** et la **chaîne de dépense publique**, le FIS-RDC risque de fonctionner en **parallèle** des mécanismes existants, créant ainsi un **déficit de cohérence**. Plutôt que de renforcer la planification budgétaire, il pourrait brouiller davantage l'action publique en introduisant une nouvelle couche institutionnelle, non intégrée au cadre du budget-programme. Cela aurait pour effet d'accentuer la fragmentation et de réduire encore plus la visibilité de la politique d'investissement national.

2. **Une forte probabilité de captation politique et de clientélisme**

L'expérience congolaise montre que les **fonds spéciaux** ou mécanismes extrabudgétaires finissent très souvent par devenir des **espaces de prédation**. En l'absence de garde-fous solides, le FIS-RDC pourrait être détourné de ses objectifs initiaux et transformé en un outil au service des intérêts partisans. Le manque de transparence dans les arbitrages budgétaires et la faiblesse des organes de contrôle favorisent un contexte où la **redevabilité est affaiblie** et où la logique de clientélisme prévaut sur les impératifs de développement.

3. **Une faible crédibilité financière et institutionnelle**

La mise en place du FIS-RDC ne peut occulter la **réalité structurelle** : chaque année, **moins de 5 % des investissements publics financés sur ressources propres sont exécutés**. Dans ce contexte, la création d'un nouveau fonds apparaît comme une réponse superficielle, qui ne s'attaque pas aux causes profondes de la sous-exécution chronique. Sans réforme de la gouvernance budgétaire, sans mécanismes de suivi efficaces et sans redynamisation du rôle du Ministère du Plan, le FIS-RDC risque de demeurer un **instrument politique de communication**, sans véritable impact économique ni social.

En définitive, les limites structurelles du FIS-RDC soulignent le paradoxe d'un État qui **crée de nouveaux instruments institutionnels** tout en refusant de **réhabiliter les mécanismes éprouvés**, tels que le **sous-compte investissement**. Plutôt que de corriger les failles du système existant, le gouvernement prend le risque d'empiler des dispositifs, au prix d'une plus grande opacité et d'une dilution de la responsabilité.

III.3. UN SUBSTITUT ILLUSOIRE AU SOUS-COMPTE INVESTISSEMENT

La mise en place du **Fonds d'Investissement Stratégique de la RDC (FIS-RDC)** ne saurait, en aucune manière, remplacer la réhabilitation du **sous-compte investissement**. Ce dernier avait déjà démontré son efficacité en tant qu'outil de discipline budgétaire et de sécurisation des financements publics, en centralisant les ressources et en assurant leur affectation directe aux projets d'investissement priorisés par le **Ministère du Plan**.

À l'inverse, le FIS-RDC présente un risque élevé de reproduire les **mêmes travers que les comptes spéciaux**, qui constituent depuis longtemps une faiblesse structurelle de la gouvernance budgétaire congolaise :

- ✓ **Opacité dans la gestion** : les fonds spéciaux fonctionnent souvent en dehors du budget-programme, échappant aux mécanismes classiques de transparence et de contrôle ;
- ✓ **Absence de suivi rigoureux** : les dépenses effectuées ne sont pas systématiquement intégrées aux rapports d'exécution budgétaire, limitant la traçabilité et la redevabilité ;
- ✓ **Contournement des procédures** : ces mécanismes permettent fréquemment de s'affranchir des règles de passation des marchés publics et des étapes de validation prévues par la chaîne de la dépense, ouvrant la voie à des pratiques de clientélisme et de détournement.

En définitive, le paradoxe est manifeste : **plutôt que de restaurer une bonne pratique ayant prouvé son efficacité et dont les résultats étaient mesurables, l'État choisit de créer un nouvel instrument dont la pertinence reste hypothétique**. Sans réformes profondes de gouvernance, le FIS-RDC risque de devenir une vitrine institutionnelle, utile sur le plan politique mais stérile sur le plan économique et social.

Ce choix traduit une orientation où la **mémoire institutionnelle est sacrifiée** au profit de solutions conjoncturelles, fragiles et exposées aux logiques de prédation. En cela, le FIS-RDC apparaît moins comme une réponse structurelle au déficit d'investissements publics qu'un **substitut illusoire**, incapable de corriger la sous-exécution chronique et de transformer durablement la dépense publique en levier de développement.

IV. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE L'ABSENCE D'INVESTISSEMENTS

L'absence chronique d'exécution des crédits d'investissement public en République Démocratique du Congo a des **répercussions profondes et durables** sur l'ensemble du système économique et social. Elle prive le pays d'un levier fondamental de **transformation structurelle**, en empêchant l'État de financer des projets capables de stimuler la croissance, de créer des emplois massifs et d'améliorer les conditions de vie de la population.

Au lieu de constituer un instrument de développement, le budget national se réduit à un cadre de gestion courante, essentiellement consacré au paiement des salaires, au

fonctionnement des institutions et aux charges politiques. Cette orientation condamne la population congolaise à vivre dans une **précarité persistante**, marquée par la faiblesse des infrastructures, la dégradation des services sociaux de base et une dépendance accrue vis-à-vis des bailleurs internationaux.

Ainsi, la non-exécution des investissements publics ne se limite pas à un problème technique de gestion budgétaire : elle représente une **crise structurelle** qui fragilise la stabilité économique, accentue les inégalités sociales et compromet la souveraineté de l'État dans la conduite de ses politiques publiques.

IV.1. UNE CROISSANCE FAIBLE ET NON INCLUSIVE

En l'absence d'investissements publics productifs et structurants, la République Démocratique du Congo reste prisonnière d'un modèle économique dominé par la **rente minière**. Cette dépendance aux exportations de matières premières expose le pays à une forte **vulnérabilité externe**, dictée par les fluctuations des cours internationaux du cuivre, du cobalt et d'autres minerais stratégiques.

La croissance enregistrée au cours des dernières années s'avère donc **volatile et peu résiliente** : elle est fortement corrélée aux cycles internationaux plutôt qu'à des dynamiques internes de production. Cette situation révèle une absence d'**ancrage structurel**, puisque la richesse générée par l'exploitation minière ne se traduit pas par un effet multiplicateur sur le reste de l'économie nationale.

Faute d'**industrialisation** et de **diversification économique**, l'économie congolaise ne parvient pas à développer des secteurs porteurs tels que l'agriculture, l'énergie ou l'industrie manufacturière. Les infrastructures nécessaires pour soutenir cette diversification routes, énergie, logistique, zones industrielles restent inachevées ou inexistantes, aggravant le retard de développement.

<u>En conséquence :</u>

- ✓ La **croissance demeure concentrée** dans un petit nombre de secteurs extractifs, contrôlés en grande partie par des multinationales ;
- ✓ Le **bien-être social** de la majorité des citoyens n'enregistre aucune amélioration significative, puisque la redistribution reste limitée et que les investissements sociaux ne suivent pas ;
- ✓ Le pays s'expose à une **extraversion économique persistante**, où la valeur ajoutée créée localement est marginale, accentuant la dépendance vis-à-vis des importations de biens de consommation et de produits manufacturés.

En définitive, sans une relance vigoureuse de l'investissement public, la croissance congolaise restera **faible, instable et non inclusive**, incapable de réduire la pauvreté ni de créer les bases d'un développement endogène et durable.

IV.2. UN DEFICIT MASSIF D'EMPLOIS

Les **investissements publics**, en particulier dans les infrastructures (routes, énergie, eau, hôpitaux, écoles), constituent un levier majeur de **création d'emplois directs et indirects**. Chaque projet lancé mobilise non seulement des travailleurs pour la

construction, mais stimule également toute une chaîne de valeur locale (fournisseurs, artisans, PME, services). Dans les pays émergents, ces investissements structurants jouent un rôle d'**amortisseur social**, en absorbant une partie de la main-d'œuvre peu qualifiée et en soutenant la montée en compétences de la jeunesse.

En RDC, l'absence chronique de tels investissements prive la société congolaise de ce moteur indispensable. Plus de **60 % de la population est constituée de jeunes de moins de 25 ans**, dont une grande majorité se retrouve **sans emploi stable**. Cette marginalisation de la jeunesse entraîne plusieurs conséquences préoccupantes :

- ✓ **Un chômage endémique** qui mine la cohésion sociale et affaiblit la productivité nationale ;
- ✓ Une **expansion de l'économie informelle**, où les jeunes survivent dans des activités précaires, sans protection sociale ni perspectives d'évolution ;
- ✓ Une **vulnérabilité accrue** face aux manipulations politiques, les jeunes étant instrumentalisés dans des mouvements de rue ou dans des clientélismes électoraux ;
- ✓ Un **risque sécuritaire** grandissant, certains jeunes désœuvrés étant recrutés par des groupes armés ou des milices, particulièrement dans les provinces de l'Est.

Au lieu d'être un atout démographique, la jeunesse congolaise se transforme en un **fardeau social et politique**, faute d'une politique volontariste d'investissements capables de créer des emplois de masse.

En définitive, la non-exécution des crédits d'investissement publics condamne la RDC à un **déficit massif d'emplois**, compromettant son dividende démographique et accentuant sa fragilité économique et sécuritaire.

IV.3. DES SERVICES SOCIAUX EN DEGRADATION CONTINUE

Le **sous-investissement chronique** dans les secteurs sociaux et les infrastructures de base entraîne une **détérioration accélérée des services publics essentiels**, avec des conséquences directes sur la qualité de vie des populations et sur la capacité de l'État à remplir ses missions régaliennes.

- ✓ **Un système éducatif délabré** : la majorité des écoles publiques fonctionnent dans des conditions précaires, souvent dans des bâtiments vétustes, sans équipements pédagogiques adéquats. Les classes sont **surpeuplées**, parfois avec plus de 80 élèves par salle, ce qui compromet la qualité de l'enseignement et favorise l'abandon scolaire. L'absence d'investissements dans la construction et la réhabilitation des infrastructures éducatives aggrave les inégalités d'accès à l'éducation, particulièrement en milieu rural.
- ✓ **Des structures sanitaires sous-équipées** : le système de santé souffre d'un manque chronique de financements pour les équipements, les infrastructures et le personnel qualifié. De nombreux hôpitaux et centres de santé sont **incapables de répondre aux besoins élémentaires** de la population, notamment en matière de soins maternels, pédiatriques et d'urgence. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les limites dramatiques de ce système

déjà fragilisé, et aucun effort significatif d'investissement n'a été consenti depuis.

- ✓ **Un réseau routier défaillant** : dans plusieurs provinces, les routes nationales et provinciales sont dans un **état d'impraticabilité avancée**. Cette situation freine l'intégration des marchés intérieurs, entrave la circulation des biens et des personnes, et isole des zones de production agricole pourtant stratégiques. Le coût du transport augmente, réduisant la compétitivité économique et limitant l'accès des populations aux services de base.

Cette dégradation généralisée alimente une **pauvreté multidimensionnelle**, qui ne se limite pas à l'insuffisance de revenus mais englobe aussi l'accès à l'éducation, à la santé, à la mobilité et aux services essentiels. Elle entretient un **sentiment d'abandon** au sein des populations, qui perçoivent l'État comme absent ou indifférent à leurs besoins fondamentaux.

En définitive, la non-exécution des crédits d'investissement dans les secteurs sociaux accentue la fragilité de l'État congolais et hypothèque tout espoir de développement humain durable.

IV.4. UNE FRUSTRATION SOCIALE ET UNE INSTABILITE POLITIQUE

Le **décalage croissant** entre les allocations d'investissements inscrites dans les lois de finances et leur **non-exécution systématique** alimente une **crise de confiance** entre l'État et les citoyens. Chaque année, les Congolais voient défiler des annonces ambitieuses de projets publics qui, dans la réalité, ne se concrétisent pas ou demeurent inachevés. Ce déphasage entre discours et action nourrit une **frustration sociale profonde**.

Cette frustration prend plusieurs formes :

- ✓ **Défiance généralisée envers les institutions** : la population perçoit le budget national comme un outil de communication politique plutôt qu'un instrument de développement.
- ✓ **Érosion de la légitimité de l'État** : les promesses non tenues fragilisent l'autorité des pouvoirs publics et accentuent le sentiment d'abandon des populations.
- ✓ **Polarisation politique** : l'incapacité à traduire les allocations budgétaires en réalisations concrètes offre un terrain propice aux oppositions politiques pour mobiliser la rue.

À terme, cette situation constitue un **terreau fertile pour les tensions sociales et politiques** :

- ✓ Les **contestations populaires** se multiplient, souvent alimentées par les frustrations liées à l'absence d'infrastructures et de services publics ;
- ✓ Des **mouvements de révolte** émergent, traduisant une exaspération collective face à l'inefficacité de l'action publique ;
- ✓ L'État, privé de résultats tangibles, **perd sa crédibilité** et se trouve affaibli dans son rôle de **garant du pacte social** et de la cohésion nationale.

En définitive, la **non-exécution des investissements publics** ne se limite pas à un problème technique ou budgétaire : elle constitue un facteur majeur de **déstabilisation politique**, en saper les fondements de la légitimité de l'État et en menaçant la paix sociale.

IV.5. UNE VULNERABILITE ACCRUE DES PROVINCES AGRESSEES

Dans les provinces de l'Est de la République Démocratique du Congo, déjà **ravagées par les conflits armés et l'insécurité persistante**, l'absence d'investissements publics aggrave la vulnérabilité des populations. Alors que ces régions devraient bénéficier de programmes spécifiques de reconstruction et de réhabilitation, elles se retrouvent **marginalisées dans les allocations budgétaires nationales**, accentuant leur fragilité socio-économique.

Privées d'infrastructures de base routes, écoles, hôpitaux, réseaux d'énergie et d'eau potable ces provinces dépendent quasi exclusivement :

- ✓ De l'**aide humanitaire internationale**, qui répond à l'urgence mais ne permet pas de bâtir des solutions durables ;
- ✓ Des **initiatives isolées de partenaires techniques et financiers**, souvent non coordonnées avec les priorités nationales ;
- ✓ De la résilience précaire des populations locales, contraintes de survivre dans un environnement marqué par la pauvreté et l'instabilité.

Cette situation affaiblit encore davantage la **souveraineté nationale** en transférant de facto aux acteurs extérieurs des responsabilités qui devraient relever de l'État congolais. Elle perpétue également une économie de survie, incapable de générer des opportunités d'emplois durables ou de consolider un tissu productif local.

Sans un **plan ambitieux et structuré d'investissements publics** ciblés sur ces provinces intégrant la reconstruction des infrastructures, le soutien à l'agriculture, le renforcement des services sociaux de base et la réinsertion économique des populations déplacées il sera impossible de :

- ✓ Reconstruire un **tissu socio-économique stable**,
- ✓ Consolider la **paix et la cohésion nationale**,
- ✓ Offrir une véritable perspective de développement aux millions de Congolais vivant dans ces zones.

En définitive, la négligence des provinces agressées dans la politique d'investissement public constitue une menace non seulement pour leur développement, mais aussi pour la **stabilité nationale et la souveraineté de l'État congolais**.

V. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

Pour sortir de l'impasse actuelle et réaligner la dépense publique sur les priorités nationales, des réformes structurelles s'imposent. L'objectif est de replacer l'investissement public au cœur de la politique budgétaire, en redonnant au **Ministère du Plan** son rôle stratégique et en restaurant les mécanismes de discipline et de transparence.

1. Réhabiliter le sous-compte investissement à la Banque centrale

Le rétablissement du sous-compte investissement, géré par la Banque centrale et piloté par le Ministère du Plan, est une condition indispensable pour **centraliser, sécuriser et contrôler** les financements publics. Ce dispositif garantirait la **traçabilité des fonds**, tout en réduisant les risques de dispersion et de détournement.

2. Redonner au Ministère du Plan son rôle central

Le Ministère du Plan doit retrouver sa place de **plaque tournante de la politique d'investissement**, avec pour missions :

- La **programmation stratégique** des projets sur la base du Plan national de développement (PND) ;
- L'**arbitrage intersectoriel**, afin d'éviter la dispersion des crédits et de hiérarchiser les priorités ;
- Le **suivi rigoureux de l'exécution**, avec des indicateurs de performance clairs et vérifiables.

3. Garantir la traçabilité et la transparence

La crédibilité de la politique d'investissement exige la mise en place d'un système de **publication périodique** :

- Des financements débloqués par secteur et par projet ;
- De l'état d'avancement physique et financier des travaux ;
- Des écarts entre prévisions et réalisations.

Cette transparence renforcerait la redevabilité et permettrait aux citoyens, au Parlement et aux organes de contrôle de suivre l'utilisation effective des ressources.

4. Prioriser les investissements structurants

L'État doit concentrer ses ressources limitées sur des projets à **fort impact socio-économique** :

- ✓ Infrastructures de transport et d'énergie,
- ✓ Éducation et formation professionnelle,
- ✓ Santé et accès à l'eau potable,
- ✓ Appui à l'agriculture et à l'industrialisation.

À l'inverse, les **dépenses de prestige**, souvent coûteuses mais peu utiles au développement, doivent être écartées des priorités budgétaires.

5. Sanctionner la prédation et les dépassements budgétaire

Il est impératif de mettre fin à la **culture d'impunité** qui entoure la gestion des investissements publics. Cela passe par :

- ✓ La **poursuite judiciaire systématique** des auteurs de détournements et de surliquidations,
- ✓ L'application de **sanctions administratives et politiques** à l'encontre des responsables,
- ✓ Le renforcement du rôle de l'IGF, de la Cour des comptes et du Parlement dans le contrôle et l'évaluation des projets.

En somme, ces recommandations visent à restaurer un **cercle vertueux de discipline budgétaire et d'efficacité de la dépense publique**, où chaque franc investi contribue réellement à la croissance, à la création d'emplois et à l'amélioration du bien-être social.

CONCLUSION

L'analyse du compte rendu du Conseil des ministres du 15 août 2025 met en évidence un **décalage préoccupant entre les discours politiques et la réalité de la gestion publique**. Si les autorités mettent en avant la discipline budgétaire, la transparence et la redevabilité, elles continuent de **négliger la question centrale des investissements publics**, pourtant indispensable à toute stratégie crédible de développement économique et social.

La persistance d'une **sous-exécution chronique des crédits d'investissement** inférieure à 5 % depuis plus d'une décennie traduit une faiblesse structurelle qui prive la RDC des infrastructures de base, freine la création d'emplois et accentue la pauvreté multidimensionnelle. Ce blocage n'est pas seulement technique : il révèle une orientation politique où la dépense publique sert prioritairement au **fonctionnement institutionnel et à la survie de l'appareil étatique**, au détriment de la transformation structurelle du pays.

La voie de sortie est claire :

- ✓ **Réhabiliter le sous-compte investissement à la Banque centrale**, mécanisme éprouvé garantissant discipline et traçabilité ;
- ✓ **Redonner au Ministère du Plan son rôle stratégique** de programmation, d'arbitrage et de suivi des projets publics ;
- ✓ **Prioriser les investissements structurants** (infrastructures, santé, éducation, énergie) au lieu des dépenses de prestige ;
- ✓ **Sanctionner fermement la prédation financière**, afin de restaurer la confiance et la crédibilité de l'État.

À défaut de ce sursaut, la République Démocratique du Congo restera enfermée dans une logique de **survie institutionnelle et de prédation budgétaire**, compromettant sa capacité à bâtir une croissance inclusive, à consolider la paix et à répondre aux aspirations légitimes de son peuple.

L'investissement public, lorsqu'il est bien planifié et exécuté, constitue non seulement un **levier économique**, mais aussi un **acte de justice sociale et de souveraineté nationale**.

BIBLIOGRAPHIE

1. Gouvernance budgétaire et finances publiques en Afrique

- ✓ Bayart, J.-F. (2006). *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Paris : Fayard.
- ✓ Mbembe, A. (2000). *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris : Karthala.
- ✓ Ndulu, B., Chakraborti, L., & al. (2007). *Challenges of African Growth: Opportunities, Constraints, and Strategic Directions*. Washington : Banque mondiale.
- ✓ République Démocratique du Congo (RDC). (2022, 2023, 2024). *Lois relatives aux Finances Publiques (LOFIP)*. Kinshasa : Ministère du Budget.
- ✓ République Démocratique du Congo (RDC). (2024). *Loi de Finances 2024*. Kinshasa : Ministère du Budget.
- ✓ République Démocratique du Congo (RDC). (2023). *Rapports mensuels et annuels d'exécution budgétaire*. Kinshasa : Ministère des Finances.

2. Gestion des investissements publics et planification

- ✓ République Démocratique du Congo (RDC). (2019). *Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2019–2023)*. Kinshasa : Ministère du Plan.
- ✓ République Démocratique du Congo (RDC). (2025). *Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2025–2029)*. Kinshasa : Ministère du Plan.
- ✓ République Démocratique du Congo (RDC). (2018). *Guide méthodologique pour l'élaboration du Programme d'Investissements Publics (PIP)*. Kinshasa : Ministère du Plan.
- ✓ Banque mondiale. (2018). *Public Investment Management in Sub-Saharan Africa: Case Studies and Lessons*. Washington, D.C.
- ✓ FMI. (2015). *Making Public Investment More Efficient*. Washington : Fonds Monétaire International.
- ✓ UNDP. (2021). *Investing in Infrastructure for Human Development*. New York : Programme des Nations Unies pour le Développement.
- ✓ Muteba Tshitenge, F. (2024). *Manuel d'analyse et d'évaluation financière et économique des projets de développement : pour une meilleure gouvernance des investissements publics en RDC*. Kinshasa : Médiaspaul.
- ✓ Enabel (2023). *Étude sur la maturation des projets et l'efficacité des investissements publics*. Bruxelles/Kinshasa : Enabel RDC.

3. Transparence, redevabilité et lutte contre la prédation

- ✓ Stiglitz, J. (2002). *La Grande Désillusion*. Paris : Fayard.
- ✓ Transparency International. (2024). *Indice de perception de la corruption 2024*. Berlin.
- ✓ Devarajan, S., Khemani, S., & Walton, M. (2014). *Accountability and Corruption: Political Institutions Matter*. World Bank Policy Research Paper.
- ✓ ODEP. (2022). *Analyse critique du budget et de l'exécution budgétaire 2022*. Kinshasa : Observatoire de la Dépense Publique.
- ✓ ODEP. (2023). *Rapport sur la réduction du train de vie de l'État*. Kinshasa.
- ✓ ODEP. (2024). *Analyse budgétaire et suivi de l'exécution 2023-2024*. Kinshasa.
- ✓ **Ministère de la Communication et Médias (RDC). (2025). *Compte rendu du Conseil des ministres du 15 août 2025*. Kinshasa : Gouvernement de la République.**
- ✓ IGF (Inspection Générale des Finances). (2024). *Rapports de missions de contrôle*. Kinshasa.

4. Infrastructures, croissance et emploi en Afrique

- ✓ Commission Économique pour l'Afrique (CEA). (2020). *Economic Report on Africa: Innovative Finance for Sustainable Industrialization*. Addis-Abeba.
- ✓ Collier, P. (2007). *The Bottom Billion: Why the Poorest Countries Are Failing and What Can Be Done About It*. Oxford : Oxford University Press.
- ✓ Estache, A., & Fay, M. (2010). *Current Debates on Infrastructure Policy*. Washington : Banque mondiale.
- ✓ African Development Bank (AfDB). (2022). *African Economic Outlook 2022: Supporting Climate Resilience and a Just Energy Transition*. Abidjan.

5. Contexte politique et institutionnel en RDC

- ✓ Englebert, P. (2009). *Africa: Unity, Sovereignty, and Sorrow*. Boulder : Lynne Rienner Publishers.
- ✓ Trefon, T. (2011). *Congo Masquerade: The Political Culture of Aid Inefficiency and Reform Failure*. London : Zed Books.